

Décisions des Délégués des Ministres du 13 juin 2007

998e réunion – 13 juin 2007

Point 4.1

Cour européenne des Droits de l'Homme – Renouvellement partiel de la Cour

(CM(2007)67, CM(2007)60, CM(2007)88, CM(2007)69, CM(2007)82, CM(2007)50, CM(2007)71, CM(2007)84, CM(2007)84 corr, CM(2007)64, CM(2007)68, CM(2007)57, CM(2007)85, CM(2007)92, CM(2007)59, CM(2007)70, CM(2007)89)

Décisions

Les Délégués

1. prennent note des listes de candidat(e)s à l'élection des juges de la Cour européenne des Droits de l'Homme, présentées au titre de l'Albanie, d'Andorre, de l'Arménie, de l'Autriche, de l'Azerbaïdjan, du Danemark, de la Géorgie, de la Hongrie, de l'Italie, de la Moldova, de la Roumanie, de Saint-Marin, de l'Espagne, de « l'ex-République yougoslave de Macédoine », de la Turquie et de l'Ukraine ;
2. notent que ces listes seront portées à l'attention de l'Assemblée parlementaire ;
3. conviennent d'examiner les candidatures restantes lors de l'une de leurs prochaines réunions.
965e réunion – 24 mai 2006.